

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/25/11/02

Date de convocation :

18/11/2022

Objet de la délibération :

Création commission  
ouverte « marché »

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Epeugney le

02/12/2022

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

18/11/2022

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney  
Séance du 25 novembre 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le vingt-cinq novembre à vingt heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire,

**Présents** : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING – Mégane  
GAUTHIER – Nicolas DEAU – William RUSTERHOLTZ – David  
MARTIN – Gwénaél LE GALLO

**Absents excusés** : Romuald TAUVERON - Jean-Michel  
CLEMENT - Guillaume CRETIN – Stéphane LOGUIOT – Eric  
CLEMENT

**Absent non excusé** : John WETZEL

**Procuration** : Romuald TAUVERON à Mégane GAUTHIER -  
Stéphane LOGUIOT à Guillaume AYMONIN - Éric CLEMENT à  
Sonia DESTAING

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code  
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris  
dans le Conseil, Mégane GAUTHIER ayant obtenu la majorité  
des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle  
a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose que le Conseil Municipal dispose d'une  
totale liberté dans la création des commissions communales  
municipales.

Les compétences de ces commissions sont fixées par le  
conseil municipal, parmi les questions qui lui sont soumises.  
Elles ne peuvent qu'être chargées d'étudier les questions  
soumises au conseil.

Le maire est le président de droit des commissions.

Chaque commission désigne un vice-président qui peut les  
convoquer et les présider si le maire est absent.

La Mairie souhaite créer une commission « marché » ouverte  
aux habitants qui souhaitent s'investir pour pérenniser le  
marché d'Epeugney. Les bénévoles pourront assumer des  
missions diverses et variées, en fonction de leurs envies et  
disponibilités :

- Définir les dates et horaires de marché
- Rechercher des producteurs, artisans et commerçants
- Communiquer par différents canaux
- Monter le chapiteau, les tables et les bancs
- Accueillir les vendeurs et les acheteurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre en place une nouvelle commission ouverte :

Marché

- Vice-président : Nicolas DEAU
- Membres de la commission : à définir

*Note bene : tous les membres du conseil municipal seront d'office inclus dans le groupe WhatsApp de la commission « marché ».*

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance  
Mégane GAUTHIER

